



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 15 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.
Date de la convocation du conseil : 11 avril 2025
Secrétaire de séance : Philippe BOISSON
PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Éric CHERON, Martine CONSTANT, Philippe BOISSON, Jean-Luc BRUGUES, Stéphane ALVES DE MATOS, Maxime DE FREITAS, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.
EXCUSES : Claudia STAUBMANN a donné procuration à Stéphane ALVES DE MATOS, Frédéric VARGUES a donné procuration à Françoise JOUVE, Anaïs SARDAN, Daniel MAURIE.

Nombre de conseillers en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

OBJET : Budget Primitif 2025 Communal

Madame La Maire présente le projet du budget primitif 2025 de la commune, préparé en commission des finances. Il s'équilibre en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

Budget primitif communal :

- Section de fonctionnement : **1 467 422 €**
- Section d'investissement : **1 325 700 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif présenté.
- Précise que cette année aucun versement ne sera effectué au titre d'excédent du camping sur le budget principal de la commune, mis à part **37 000 €** pour le remboursement des salaires.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 16 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

